

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 décembre 2023

Référence
2023_073

Objet de la délibération
Délibération portant la programmation du Fond des Initiatives Communales 2024 du conseil départemental du Puy-de-Dôme

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

Date de la convocation
12 décembre 2023

Date d'affichage
22 décembre 2023

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le : 22 décembre 2023

Et

Publication ou notification du : 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARAY Frédéric (pouvoir donné à M. NESME Emmanuel),

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération portant la programmation du Fond des Initiatives Communales 2024 du conseil départemental du Puy-de-Dôme

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le maire présente la programmation FIC 2024 à transmettre avant le 31 décembre 2024.

Projet 2024	MO	Conseil départemental			Co financeurs		
		Montant DS HT	Taux	Montant subvention	Organisme	Taux	Montant subv
Projet 1 : Sauvegarde de l'église	Commune	264 375 €	20%	53 000 €	Région Fondation Commune	18,9 % 37,8 % 23,3%	50 000 € 100 000 € 61 375 €
Projet 2 : Aménagement bourg avec création d'une aire de jeux	Commune	164 585,50€	20%	32 917,10€	Amend. P. DETR Région Commune	5% 30% 20% 25%	7 500 € 49 375,65 € 32 917,10 € 41 875,65 €
	Total 2024	428 960,5 €		85 917,10 €			343 043,40€

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE VALIDER la programmation ci-dessus ;
- D'AUTORISER le maire à réaliser les démarches administratives.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER